

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 juillet 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Fraser présente le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. Murphy présente le 3<sup>e</sup> rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) demande à présenter le bill n° C-39 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

### LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

MODIFICATIONS PORTANT PROLONGATION DE LA LOI ET AUGMENTATION DU MONTANT

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or afin d'en prolonger l'application jusqu'aux années 1959 et 1960 et d'augmenter de vingt-cinq pour cent le montant de l'aide relative aux années 1958, 1959 et 1960.

La motion est adoptée.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration au sujet des nouveaux événements graves survenus depuis 24 heures au Moyen-Orient et près de là? De plus, étant donné ces événements, le gouvernement appuiera-t-il fortement, au siège de l'O.N.U., en tant qu'affaire d'une

extrême urgence, la formation et l'expédition immédiate d'une force de police d'urgence au Liban et en Jordanie, afin d'aider à sauvegarder l'ordre, la stabilité et l'indépendance dans ces territoires? Tel est, monsieur l'Orateur, l'objectif énoncé dans le cas des troupes du Royaume-Uni et des États-Unis envoyées dans ces pays jusqu'à ce que, d'après la déclaration des gouvernements en cause, une force des Nations Unies soit en mesure d'assumer ces fonctions tendant à assurer la paix et la liberté.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la meilleure façon de répondre à cette question serait d'exposer à grands traits ce qui s'est passé et, en terminant, de parler en particulier de la question qu'a posée le chef de l'opposition.

Les députés sont déjà au courant de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient où le Royaume-Uni a envoyé des troupes aéroportées en vue "de protéger le gouvernement de la Jordanie contre un coup de force militaire", pour employer les termes dont s'est servi aujourd'hui le premier ministre du Royaume-Uni à la Chambre des communes britannique. J'ai été averti tôt ce matin de la décision du gouvernement du Royaume-Uni de prendre cette mesure et je demeurerai, évidemment, en étroit contact avec ce gouvernement au sujet des événements qui peuvent surgir.

Le premier ministre du Royaume-Uni a dit à la Chambre des communes que la décision d'envoyer des troupes aéroportées en Jordanie a été prise pour répondre à une demande d'aide militaire pressante que le roi Hussein a adressée, tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni, pour aller au devant d'un complot destiné à renverser par la force le gouvernement légitime de la Jordanie. La conspiration contre le roi est d'origine étrangère, a-t-il dit, et menace l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Jordanie. Pleinement conscient de la gravité de la décision qu'il prenait, le gouvernement du Royaume-Uni en est venu à la conclusion que pour empêcher l'effondrement complet du droit et de l'ordre dans tout le Moyen-Orient il fallait répondre à l'appel du roi de Jordanie et maintenir le statu quo en attendant que les Nations Unies élaborent un autre régime de sécurité pour la région. Je suis sûr que les membres de la Chambre se